

FASHION
WEEK

4th EDITION



B.DESIGN 2024 UNE NOUVELLE OPPORTUNITÉ DE CRÉER UNE ŒUVRE EN PIERRE NATURELLE

Alors que la décoration d'intérieur n'a jamais été aussi design et créative, BERTRAND a pour ambition de développer la créativité et le design de la pierre.

Chaque année BERTRAND lance sa « Fashion Week » dédiée aux dernières tendances en matière de pierre et de carrelage.

Cette année, l'évènement durera deux semaines, **du 16 au 30 novembre 2024**. Comme d'habitude, nous souhaitons offrir une nouvelle opportunité aux designers et créatifs de nos régions, qu'ils soient étudiants ou confirmés, de réaliser une création en pierre naturelle.

Un jury de spécialistes élira, parmi les projets reçus, ceux que nous exposerons pendant la Fashion Week pour in fine, exposer à l'année la réalisation gagnante du concours.

Une fois l'œuvre réalisée et exposée, elle restera la propriété intellectuelle du designer. Le cas échéant, le designer et BERTRAND évalueront les opportunités de production à plus grande échelle et les conditions commerciales.

Depuis de très nombreuses années, les entreprises BERTRAND façonnent et conditionnent la pierre avec un immense respect.

Durant toutes ces années, nos équipes ont eu la chance de valoriser des matières naturelles émouvantes avec dans bien des cas, une présence qui ne laisse personne indifférent. Aujourd'hui, notre expertise locale est sans comparaison et notre savoir-faire considérable dans la transformation et le façonnage de la pierre.

Bertrand.

Carrelages | Marbrerie | Pierres

PROJET B.DESIGN GAGNANT DE 2023

La chaise en travertin de Lucas Buquet

Le dessin de travert.chair met en valeur la pierre de travertin grâce aux jeux de lumière subtils résultant d'un assemblage simple de quatre panneaux. Il en résulte une chaise hyper design aux lignes intemporelles.

Cette chaise a été fabriquée avec la collaboration des équipes de façonnage Bertrand. Venez la découvrir dans notre showroom de Gosselies !



PROJET B.DESIGN GAGNANT DE 2022

Les luminaires de Guillaume Amel et Damien Bonhomme

En 2022, notre partenaire Cromarbo avait mis une tranche de marbre-onyx à notre disposition. Cette pierre naturelle offre de nombreuses perspectives graphiques avec des possibilités d'éclairage fantastiques, superbement exploitées par les deux jeunes artistes.

Un luminaire en marbre est actuellement exposé dans notre showroom de Gosselies.

PROJET B.DESIGN GAGNANT DE 2021

Les tables gigognes de Marine Tricot

Le marbre Green Forest mis à disposition pour le Concours de 2021 est une matière vivante et graphique. Le jury avait choisi ces tables gigognes, car elles représentent une belle façon de valoriser la matière, de la mettre en scène au sein même de notre quotidien.



MATIÈRE PROPOSÉE POUR LES CRÉATIONS DE CETTE ANNÉE 2024

Le projet devra proposer une solution créative permettant de valoriser la matière naturelle, en la combinant ou pas avec d'autres matériaux. Le résultat devra être un compromis entre le rêve du designer, les capacités du produit et la compétence du marbrier.

Granit Juparana indien

Quel que soit l'objet final à réaliser, le projet remis devra donc tenir compte des spécificités du granit mis à disposition sous forme d'une **tranche de L.320 x H.195 x P.2 cm.**

Originnaire des carrières du Tamil Nadu et du Karnataka en Inde, cette pierre naturelle s'est imposée dans les années 90 comme un matériau phare dans le design d'intérieur et l'architecture.

On l'appréciait pour sa résistance et son esthétique intemporelle, ses motifs uniques et ses nuances chaleureuses.

On l'utilisait beaucoup dans les cuisines et salles de bains haut de gamme, comme plan de travail ou revêtement mural. Les combinaisons de couleurs contrastées et les motifs organiques du Juparana apportaient une touche d'élégance naturelle dans les espaces modernes de l'époque. Il a également été prisé dans les projets commerciaux pour les sols, les escaliers et les halls, transformant les espaces en œuvres d'art fonctionnelles.

Ces derniers temps, nous voyons de nombreuses matières disparues revenir sur le devant de la scène. C'est pourquoi nous proposons cette année cette tranche véritablement unique puisque le granit Juparana indien n'est presque plus exploité.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours s'adresse aux designers et créatifs animés par l'envie de concevoir une œuvre, un objet ou du mobilier de décoration à partir d'une magnifique matière naturelle.

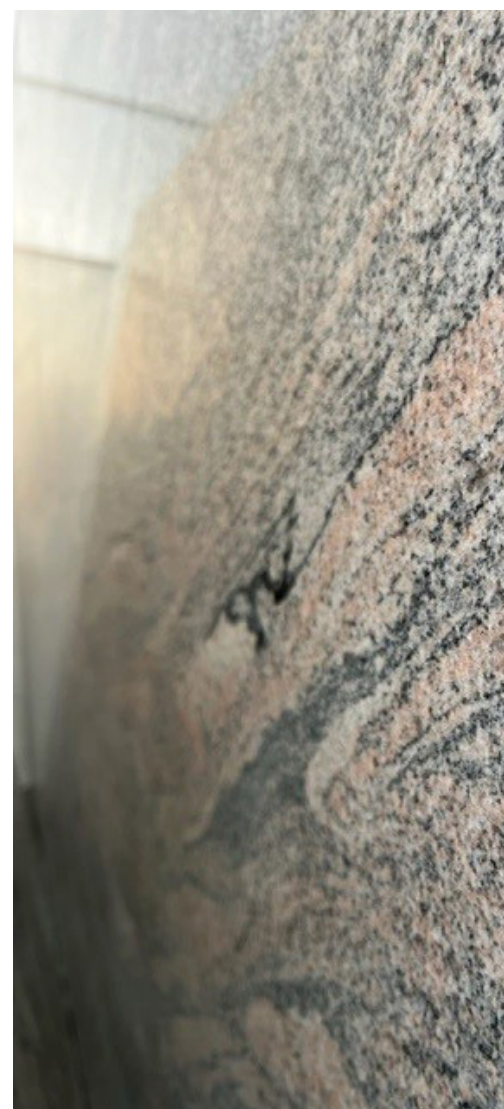
Votre dossier de participation

Ce concours créatif est ouvert à toutes et tous, **tant aux étudiants qu'aux professionnels.**

Pour soumettre votre candidature, vous devrez **téléverser votre dossier sur notre site avant minuit, le dimanche 10 novembre 2024, sur la page suivante :**

www.beaucommebertrand.com/concours-design/

Ce dossier devra inclure une **présentation écrite** de votre concept / projet créatif, **son usage et sa valeur ajoutée**, ainsi que les **plans détaillés** sur forme de maquettes **2D ou 3D aux formats .JPG / .PNG / .PDF.**





DÉROULEMENT DU CONCOURS

Chaque projet remis devra proposer une solution créative permettant de valoriser la matière naturelle, en la combinant ou pas avec d'autres matériaux.

Le résultat devra être un compromis entre le rêve du designer, les capacités du produit et la compétence du marbrier.

COMPOSITION DU JURY

- **Emmanuelle Adam** : Designer et Créatrice de LILU,
- **Gauthier Desplanque** : Architecte ,
- **Julie Murs** : Architecte – Professeur,
- **Marianne Goffard** : Artiste – Gérante d'une Galerie d'art,
- **Bruno Cronenberghs** : Gérant Cromarbo,
- **Lucas Buquet** : Gagnant B.DESIGN 2023.
- **Olivier Bertrand** : Administrateur Délégué Bertrand

CONDITIONS DE NOMINATION

Durant la Fashion Week 2024, un jury composé d'experts de la pierre et du design se réunira pour évaluer chaque projet selon des critères précis, définis ci-après.

Critères d'évaluation

- Le design et la création,
- Le respect des contraintes de la matière,
- La quantité de chutes après transformation,
- La qualité du dossier,
- La complexité de réalisation,
- La capacité à reproduire le projet pour une possible commercialisation ou des créations artistiques ultérieures.

RÉALISATION DU PROJET

Un vernissage sera alors organisé, durant lequel notre jury annoncera le projet retenu et récompensera le designer. Ce projet sera ensuite réalisé par l'atelier de façonnage BERTRAND en collaboration avec son auteur, dans le but d'être exposé à l'année dans les showrooms BERTRAND.

L'œuvre réalisée restera la propriété intellectuelle du designer. Le cas échéant, le designer et BERTRAND évalueront les opportunités de production à plus grande échelle et les conditions commerciales.



FASHION WEEK B.ARTISTS 2024

Organisée par Bertrand du 16 au 30 novembre 2024, la Fashion Week a pour ambition de valoriser la créativité et le design en Wallonie.

Forts du succès de ses trois premières éditions, les deux showrooms Bertrand à Gosselies et à Wavre adopteront les traits de galeries d'art, tout en offrant une nouvelle opportunité de créer une œuvre en pierre naturelle à tous les designers de nos régions.

L'événement comportera deux volets : B.ARTISTS + B.DESIGN. Durant toute la semaine, plusieurs artistes belges pourront mettre en scène leurs œuvres, sous forme d'installations au sein même des différentes ambiances composées par les créatifs de chez Bertrand.

NOUVEAU : B.RECUP 2024

CRÉEZ UNE OEUVRE OU UN OBJET DESIGN À PARTIR DE CHUTES DE PIERRES ET CARRELAGES

Après la Fashion Week, Bertrand souhaite continuer à valoriser la créativité belge, en créant un collectif d'artistes et designers intéressés par nos matières.

VISITEZ NOS ATELIERS ET CHOISISSEZ LES CHUTES QUE VOUS VOULEZ

À partir de cette année, nous invitons les artistes et créatifs de tous horizons à visiter nos ateliers et découvrir les chutes que nous ne pouvons plus exploiter.

En échange, nous espérons pouvoir exposer un objet mobilier ou une œuvre créée dans le but de les recycler.



MENTIONS LÉGALES (1/2)

Article 1

La société GRANITINTER SA, sous l'enseigne BERTRAND, dont le siège social est établi :
Rue Robesse 2, 6041 Gosselies (Belgique),
enregistrée sous le numéro BCE / TVA BE-0433.334.038,
organise un concours pour designers du 1er octobre 2024 au 10 novembre 2024.

Ce concours est disponible via la page du site Internet :
www.beaucommebertrand.com/concours-design/

Le choix du projet remportant le concours sera effectué le 18 novembre 2024. Le résultat final du concours sera disponible sur le site Internet de l'entreprise.

Article 2

Le concours consiste à proposer à des designers d'utiliser une tranche de granit Juparana indien pour concevoir des projets créatifs exploitant au mieux cette matière.

Les candidats introduisent, d'ici le 10 novembre 2024 avant minuit sur la page web citée précédemment, un dossier de candidature destiné à présenter leur création et la manière dont le granit est exploité au service du design.

Un jury de professionnels classera les projets selon une grille de critères d'évaluation prédéfinis et publiés :

- Le design et la création,
- Le respect des contraintes de la matière,
- La quantité de chutes après transformation,
- La qualité du dossier,
- La complexité de réalisation du projet *,
- La capacité à reproduire le projet pour une possible commercialisation ou des créations artistiques ultérieures.

* La complexité de réalisation dépend du nombre de prestataires devant intervenir dans la réalisation du projet, ainsi que de la quantité de découpes nécessaires à son façonnage

Article 3

3.a. Conditions de réalisation

Le projet qui sera retenu avec le meilleur classement par le jury sera réalisé en collaboration avec l'équipe de façonnage de BERTRAND.

Les coûts de réalisation de la première pièce seront partagés entre BERTRAND et le gagnant. BERTRAND supportera le coût de la tranche et du façonnage. Les frais supplémentaires spécifiques qui devaient être nécessaires seront supportés par les/le ou la gagnant.e.s.

Si BERTRAND devait prendre à sa charge des frais supplémentaires, au-delà de la valeur de la tranche et du façonnage, ils seront récupérés par le produit de la vente de la première unité. Si un bénéfice subsiste après cette vente, BERTRAND reversera 10% au gagnant.

Ceci ne préjuge pas des pièces supplémentaires qui seraient réalisées par la suite.

Si BERTRAND reste sans nouvelles du ou des designer(s) dans un délai supérieur à 2 semaines suivant chaque date butoir du calendrier mentionné dans l'article « 3.b. Délais de réalisation », BERTRAND prendra à sa charge la suite de la réalisation du projet. Les frais supplémentaires qui en résulteront seront récupérés par le produit de la vente de la première unité. Si un bénéfice subsiste après cette vente, BERTRAND reversera 10% au créateur.

Ceci ne préjuge pas des pièces supplémentaires qui seraient réalisées par la suite.

3.b. Délais de réalisation

Suite à la déclaration du/de la/des gagnant(s), un calendrier de réalisation sera mis à disposition.

Dates butoirs :

- **31 décembre 2024** : Réunion de coordination du/de la/des gagnant(s) avec les équipes techniques de chez BERTRAND pour analyser en détails les plans et la réalisation du projet.
- **31 janvier 2025** : Réunions de coordination avec chaque autre corps de métiers (feronnier, menuisier, etc.) à impliquer dans la réalisation du projet.
- **15 février 2025** : Réception de l'ensemble des plans définitifs
- **8 mars 2025** : Mise en production et façonnage du projet gagnant dans la marbrerie Bertrand
- **22 mars 2025** : Assemblage final du projet gagnant en collaboration avec les autres corps de métier
- **5 avril 2025** : Contrôles qualité du projet réalisés dans les ateliers Bertrand
- **2 mai 2025** : Définition du prix de vente définitif, Shooting photo et présentation de la réalisation sur les plateformes digitales BERTRAND.

Conformément à l'article « 3.a. Conditions de réalisation », chaque date précisée dans cet article doit être impérativement respectée dans un délai de maximum deux semaines.

MENTIONS LÉGALES (2/2)

À noter :

- BERTRAND peut fournir une liste de partenaires potentiels pour la création du projet
- Le prix de vente est fixé par le créateur en accord avec BERTRAND. Le prix du façonnage et de la matière seront fournis aux créateurs pour les aider à évaluer les coûts du projet.
- La propriété intellectuelle reste acquise au designer qui sera également propriétaire de sa création, une fois réalisée avec la tranche de pierre.

3.c. Exposition et Mise à disposition

La création sera exposée pendant neuf mois à compter de la date de livraison du projet dans le ou les showroom(s) de BERTRAND.

Au-delà de ces 9 mois, si la pièce n'est pas vendue et d'un commun accord avec BERTRAND, le designer pourra en prendre possession à ses risques et à ses frais.

Article 4

Le designer sélectionné et BERTRAND envisageront des propositions de collaboration commerciale et/ou créative dans les mesures de leurs possibilités.

Article 5

Le travail des candidats n'est pas défrayé par BERTRAND.

BERTRAND n'a pas de droits patrimoniaux ni moraux sur les projets proposés par les créatifs.

BERTRAND peut exposer en showroom, publier sur son site Internet et ses réseaux sociaux les propositions des créatifs participants au concours, sans contrepartie.

Article 6

En aucun cas BERTRAND ne pourra être tenue responsable d'éventuels coûts ou dommages pouvant survenir à la suite de l'attribution du prix mis en jeu, ni d'éventuels défauts ou défaillances de ce prix.

Si BERTRAND doit reporter, annuler ou interrompre le concours pour des raisons indépendantes de sa volonté, il est établi que l'entreprise n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit.

Article 7

BERTRAND s'engage à ne pas communiquer les données collectées à des tiers et à en limiter l'usage à la communication de newsletters régulières sur les produits, services et activités de BERTRAND.

À tout moment, le participant pourra faire valoir ses droits à l'information, à la rectification, à l'oubli et à l'opposition conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, en écrivant à :

GRANIT INTER SA
Rue Robesse 2,
6041 Gosselies (Belgique).

Article 8

Le présent règlement a été établi par BERTRAND et est régi par la loi belge. En cas de litige, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont seuls compétents.